

# Le recensement se poursuit jusqu'au 4 mars !

La campagne de recensement menée à Chanteloup-les-Vignes se poursuit jusqu'au samedi 4 mars inclus.



Dans le cadre de cette opération un agent recenseur rend visite à un certain nombre de Chantelouvais (environ 8% de la population communale) pour leur remettre un questionnaire à remplir en version papier ou par internet sur le site [le-recensement-et-moi.fr](http://le-recensement-et-moi.fr).

## A quoi sert le recensement ?

Cette enquête permettra de déterminer le nombre d'habitants de Chanteloup-les-Vignes afin de bien répondre à leurs besoins en matière de service public.

L'agent recenseur est tenu au secret professionnel et à pour obligation de présenter sa carte officielle. N'hésitez pas à lui demander de décliner son identité avant de lui ouvrir votre porte !

Pour rappel, si vous êtes sollicité par l'agent recenseur vous avez l'obligation de répondre, avec exactitude et dans les délais prescrits, au questionnaire. En cas de manquement à cette obligation, une amende pourra être dressée à votre rencontre.

Infos pratiques

Plus d'informations : [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)